



AN 1874

Première feuille
87

CANTON

St. André de Cubzac

ACTES DE L'ÉTAT CIVIL

Commune de St. André de Cubzac

Arrondissement du Tribunal de 1^{re} instance
DE BORDEAUX

Registre des Naissances

NOTA. — MM. les Maires sont invités à apporter dans la confection des tables un soin tout particulier. Le manque absolu de quelques-unes et l'irrégularité de quelques-autres, ont provoqué plusieurs fois des observations de la part de M. le Procureur de la République. L'intérêt public réclame que cet état de choses cesse. Les irrégularités les plus ordinaires sont le manque de prénoms, de noms ou de dates. La table doit contenir d'abord le nom de famille par ordre alphabétique, puis le prénom, et ensuite la date. MM. les Maires voudront bien se conformer scrupuleusement à cette instruction.

Nous, Juge commissaire, nommé par M. le Président du Tribunal de première instance séant à Bordeaux, avons, en exécution des dispositions du Code civil, coté et parafé le présent registre, contenant *vingt six* feuillets, pour servir à enregistrer et constater les Naissances dans la commune d *St. André de Cubzac* pendant l'an 1874.

A Bordeaux, le 31 Décembre 1873.

[Signature]

N. 1

Du 2 Janvier



Jean Duillon

Acte en date du trois
Janvier mille neuf cent
soixante et un, enregistré
au greffe de cette commune
de Duillon
Le greffier
J. M. Cassin

Du 2 Janvier

Décédé à St. Gerways (poids)
le vingt Septembre mille neuf cent
soixante et un -
le vingt deux Septembre 1961
N. 2 bis

Du 5 Janvier

Helene Caussion

Du deux Janvier mil huit cent soixante quatorze
deux heures du soir.

Acte de naissance de Jean Duillon, né ce jour à dix heures
du matin au lieu du Vestre, commune de St. André de Lubac;
fils légitime de Jacques Duillon, cultivateur, âgé de trente un
ans, et de Marguerite Thomas, sans profession, âgé de vingt
quatre ans; mariés et demeurant ensemble au dit lieu du Vestre.

Le sexe de l'enfant a été reconnu masculin.
Premier témoin Germain Gabard, serrurier, âgé de cinquante
sept ans, second témoin Jean Marie Montaud, marchand,
âgé de quarante trois ans, habitant de cette commune.

Sur la réquisition et présentation à nous faite par le père
de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que les témoins ont
signé avec nous après lecture, et nous le déclarant qui a été en savoir.

Constaté suivant la loi par moi Jean Michel Cassant,
Maire de St. André de Lubac, faisant la fonction d'officier
public de l'état civil.

Montaud Gabard
J. M. Cassant

Du cinq Janvier mil huit cent soixante quatorze
neuf heures du matin.

Acte de naissance de Helene Caussion, née hier à cinq
heures du matin au lieu du Vestre, commune de St. André de Lubac
fille légitime de Jean Caussion, cultivateur, âgé de vingt quatre
ans, et de Marie Montaud, cultivateuse, âgé de vingt sept
ans; mariés et demeurant ensemble au dit lieu du Vestre.

Le sexe de l'enfant a été reconnu féminin.
Premier témoin Jean Valade, charbon, âgé de vingt sept ans,
demeurant à Saligna. Second témoin Bernard Meynard,
forgeron, âgé de quarant deux ans, demeurant à St. André de Lubac.

Sur la réquisition et présentation à nous faite par le père
de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que les témoins
ont signé avec nous après lecture, et nous le déclarant
qui a été en savoir.

Constaté suivant la loi par moi Jean Michel Cassant,
Maire de St. André de Lubac, faisant la fonction d'officier
public de l'état civil.

J. M. Cassant

Valade Meynard
J. M. Cassant

N^o 5
Du 7 Janvier
 Acte de naissance de Jean Tenaud, né le six à sept heures du matin au lieu de Cabre, commune de St. André de Cabre, fils légitime de Pierre Tenaud, cultivateur, âgé de vingt sept ans, et de Marie Chabreau, cultivateur, âgée de vingt six ans, mariés et demeurant ensemble au dit lieu de Cabre.
 Le lieu de naissance a été reconnu être masculin.
 Parmi témoin Henry Desbordes, fermier, âgé de quarante six ans, témoin Jean Bouchon, tonnelier, âgé de vingt cinq ans, habitant de cette commune.
 Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qu'il a lu et déclaré être signé avec nous après lecture.
 Contaté devant la loi par moi Jean Michel Castant, Maire de St. André de Cabre, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

J. Desbordes
P. Bouchon
P. Bernard
J. Bouchon

N^o 4
Du 7 Janvier
 Acte de naissance de Marie Jeanne Béguin, née le six à sept heures du soir, au lieu de St. André de Cabre, fille légitime de Jean Baptiste Béguin, marchand, âgé de vingt cinq ans, et de Jeanne Charlotte Chénier, professeuse, âgée de vingt deux ans, mariés et demeurant ensemble au lieu de St. André de Cabre.
 Le lieu de naissance a été reconnu être féminin.
 Parmi témoin Jean Marie Montant, marchand, âgé de quarante trois ans, témoin Jean Marie Perron, marchand, âgé de vingt neuf ans, habitant de cette commune.
 Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte qu'il a lu et déclaré être signé avec nous après lecture.
 Contaté devant la loi par moi Jean Michel Castant, Maire de St. André de Cabre, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.
J. Montant
J. Perron
J. Bouchon

N^o 1
Du 8 Janvier
 Acte de naissance de Gustave Besse, né le six à sept heures du matin, au lieu de Post, neuf communes de St. André de Cabre, fils légitime de Jean Besse, marié, âgé de vingt quatre ans, et de Marie Besse, sans profession, âgée de vingt quatre ans, mariés et demeurant ensemble au dit lieu de Post, neuf.
 Le lieu de naissance a été reconnu être masculin.
 Parmi témoin Jean Bouchon, cultivateur de St. André de Cabre, âgé de quarante un ans, habitant de cette commune.
 Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qu'il a lu et déclaré être signé avec nous après lecture.
 Contaté devant la loi par moi Jean Michel Castant, Maire de St. André de Cabre, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.
Bouquin
Besse, Jean
J. Bouchon

N^o 6
Du 8 Janvier
 Acte de naissance de Jean Bernard, né le six à sept heures du matin, au lieu de Cabre, commune de St. André de Cabre, fils légitime de Pierre Bernard, âgé de vingt quatre ans, sans profession, et de Marie Bern, sans profession, âgée de vingt quatre ans, mariés et demeurant ensemble au dit lieu de Cabre.
 Le lieu de naissance a été reconnu être masculin.
 Parmi témoin Pierre Carry, garde champêtre, âgé de vingt quatre ans, témoin Jean Bouchon, cultivateur de St. André de Cabre, âgé de quarante un ans, habitant de cette commune.
 Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qu'il a lu et déclaré être signé avec nous après lecture, et nous l'avons déclaré être signé avec nous après lecture.
 Contaté devant la loi par moi Jean Michel Castant, Maire de St. André de Cabre, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.
Carry
J. Bouchon

1817

Du 11 Janvier
Anni Georand

De quinqe Janvier mil huit cent soixant quatre
à deux heures de midi
Acte de naissance de Anne Georand, née le 11
Janvier de l'an six au lieu de l'acte, commune de l'arrondissement de
Lyon, fille légitime de Jean Georand, bourgeois, âgé de vingt quatre
ans, et de Jeanne Jonquet, sans profession, âgée de vingt
ans, mariés et demurant ensemble au dit lieu de l'acte.

Le sieur de l'enfant a été reconnu être femme
Premier témoin Jean Bon propriétaire, âgé de cinquante
trois ans, second témoin Nicola, baron, persongier, âgé de
trente cinq ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le
dit enfant, nous avons rédigé le présent acte, lequel témoin
a déclaré avoir signé avec nous après lecture.

Contaté suivant la loi par moi Jean Michel Costant,
Maire de l'arrondissement de Lure, faisant la fonction d'officier
public de l'état civil.

Camus Justin
Jean Georand

1818

Du 9 Janvier
Bérard

De quinqe Janvier mil huit cent soixant quatre
à deux heures de midi
Acte de naissance de Jean Bérard, né le deux de l'an six
à deux heures de midi au lieu de l'acte, commune de l'arrondissement de
Lure, fils légitime de Joseph Bérard, orfèvre, âgé de vingt quatre
ans, et de Marguerite Bellocman, sans profession, âgée de vingt
ans, mariés et demurant ensemble au dit lieu de l'acte.

Le sieur de l'enfant a été reconnu être marié
Premier témoin Jean Bérard, garçon de la maison, âgé de
dix ans, second témoin Jean Bérard, garçon de la maison, âgé de
sept ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le
dit enfant nous avons rédigé le présent acte, lequel témoin
a déclaré avoir signé avec nous après lecture.

Contaté suivant la loi par moi Jean Michel Costant,
Maire de l'arrondissement de Lure, faisant la fonction d'officier
public de l'état civil.

Trigot J. J. J.
Bérard

1819

Du 23 Janvier



Jean Jonquet
Maire à l'heure le
dit enfant a été
reconnu être
marié
le sieur de l'enfant

Ensemble

Decidé au Bourcet
(grande), le vingt deux mai
mil neuf cent cinquante et un
le vingt huit mai mil neuf
cent cinquante et un.
Le Maire

De vingt trois Janvier mil huit cent soixant quatre
à deux heures de midi
Acte de naissance de Jean Jonquet, né le vingt trois de
l'an six à deux heures de midi au lieu de l'acte, commune de l'arrondissement de
Lure, fils légitime de Claude Jean Jonquet, fait
agré de vingt cinq ans, et de Philomène Colquard, sans profession,
agré de vingt quatre ans, mariés et demurant ensemble au dit
lieu de l'acte.

Le sieur de l'enfant a été reconnu être femme
Premier témoin Jean Jonquet, facteur, âgé de vingt
trois ans, second témoin Jean Colquard, facteur, âgé de vingt
cinq ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le
dit enfant nous avons rédigé le présent acte, lequel témoin
a déclaré avoir signé avec nous après lecture.

Contaté suivant la loi par moi Jean Michel Costant,
Maire de l'arrondissement de Lure, faisant la fonction d'officier
public de l'état civil.

Propriet Mouche Escoffier
M. Costant

1818

Du 9 Février

Jean Adolphe
Dupuy

Decidé à Ev (Saône
Maritime) le vingt deux
Novembre mil neuf cent
soixante quatre.
le vingt six Novembre
mil neuf cent soixant quatre
le Maire,
Lévesque

De neuf Février mil huit cent soixant quatre
à deux heures de midi
Acte de naissance de Jean
Dupuy, né le huit de l'an six à deux heures de midi au lieu de l'acte, commune de l'arrondissement de
Lure, fils légitime de Pierre Dupuy,
tailleur de pierre, âgé de vingt huit ans, et de Marie Normant,
sans profession, âgée de vingt sept ans, mariés et demurant
ensemble au dit lieu de l'acte.

Le sieur de l'enfant a été reconnu être marié
Premier témoin Pierre Escoffier, charpentier, âgé de vingt
cinq ans, second témoin Jean Bourcier, garçon de la maison,
dix ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le
dit enfant nous avons rédigé le présent acte, lequel témoin
a déclaré avoir signé avec nous après lecture, et non le déclarant qui
est né sans

Contaté suivant la loi par moi Jean Michel Costant,
Maire de l'arrondissement de Lure, faisant la fonction
d'officier public de l'état civil.

Costant

N. 11

Du 22 Novris
Marianne Rousseau
quatre à six heures du matin.
Acte de naissance de Marie Rousseau, née hier à quatre heures et demie du soir, au bourg de St. André de Cabre, fille légitime de Antoine Rousseau, marié, âgé de vingt quatre ans, et de Marie Gillet, son épouse, âgée de vingt six ans, mariés et demeurant ensemble au bourg de Cabre.

Le soude leupant a été reconnu être femme
Premier témoin Pierre Garry, garde-champêtre, âgé de cinquante ans, second témoin Etienne Bernier, boulanger, âgé de trente six ans, habitant de cette commune.
Sur la requête et présentation à nous faite par le soude leupant, nous avons rédigé le présent acte qui a été lu et lu par nous et les témoins et les déclarants ont signé avec nous après lecture.
Constable suivant la loi par moi Jean Michel Cantand, Maire de Cabre de Cabre, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Décédé à Saint-Anne, né à Cabre de six ans, meurt cent cinquante ans, ne dit huit jours, meurt cent cinquante ans, de Marie, témoin et déclarant ont signé avec nous après lecture.

de Marie, témoin et déclarant ont signé avec nous après lecture.

Cessif Rousseau
Bernier
J. M. Cantand

N. 12

Du 22 Novris
Anguste Chari Cognat
à neuf heures du matin. Acte de naissance de Anguste Chari Cognat, né ce jour à minuit et demi, au lieu de Plage, commune de Cabre de Cabre, fils légitime de Pierre Cognat, tonnelier, âgé de vingt huit ans, et de Jeanne Bernier, son épouse, âgée de vingt trois ans, demeurant ensemble au lieu de Plage.

Le soude leupant a été reconnu être marié.
Premier témoin Jean Rousseau, concubine de Cabre, âgé de cinquante ans, second témoin Pierre Bernier, boulanger, âgé de trente six ans, habitant de cette commune.
Sur la requête et présentation à nous faite par le soude leupant, nous avons rédigé le présent acte qui a été lu et lu par nous et les témoins et les déclarants ont signé avec nous après lecture.
Constable suivant la loi par moi Jean Michel Cantand, Maire de Cabre de Cabre, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Pierre Cognat
J. M. Cantand

N. 13

Du 21 Novris



Jean Gillet



Pour acte de mariage de Jeanne Bernier, concubine de Cabre, âgée de cinquante ans, et de Jeanne Bernier, concubine de Cabre, âgée de cinquante ans, mariés et demeurant ensemble au lieu de Cabre.

N. 14

Du 7 Mars

Jeanne Elie

Pour acte de mariage de Jeanne Bernier, concubine de Cabre, âgée de cinquante ans, et de Jeanne Bernier, concubine de Cabre, âgée de cinquante ans, mariés et demeurant ensemble au lieu de Cabre.

J. M. Cantand

Du vingt huit Novris mil huit cent soixante quatre à six heures du matin.
Acte de naissance de Jeanne Gillet, née hier à trois heures du soir au village de Cabre, commune de Cabre de Cabre, fille légitime de Jean Gillet, cultivateur, âgé de trente six ans, et de Marie Bernier, cultivateur, âgée de vingt huit ans, mariés et demeurant ensemble au village de Cabre.

Le soude leupant a été reconnu être femme.
Premier témoin Jean Rousseau, concubine de Cabre, âgé de cinquante ans, second témoin Jean Rousseau, concubine de Cabre, âgé de cinquante ans, habitant de cette commune.
Sur la requête et présentation à nous faite par le soude leupant, nous avons rédigé le présent acte qui a été lu et lu par nous et les témoins et les déclarants ont signé avec nous après lecture.

Constable suivant la loi par moi Jean Michel Cantand, Maire de Cabre de Cabre, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

J. M. Cantand
J. Rousseau
Cessif Gillet

Du sept Mars mil huit cent soixante quatre à quatre heures du soir.
Acte de naissance de Jeanne Elie, née hier à onze heures du soir au village de Cabre, commune de Cabre de Cabre, fille naturelle de Marie Elie, couturière, âgée de trente trois ans, demeurant au dit lieu de Cabre, et de son père inconnu.

Le soude leupant a été reconnu être femme.
Premier témoin Pierre Garry, garde-champêtre, âgé de cinquante ans, second témoin Jean Rousseau, concubine de Cabre, âgé de cinquante ans, habitant de cette commune.
Sur la requête et présentation à nous faite par le soude leupant, nous avons rédigé le présent acte qui a été lu et lu par nous et les témoins et les déclarants ont signé avec nous après lecture.

Constable suivant la loi par moi Jean Michel Cantand, Maire de Cabre de Cabre, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

J. Rousseau
Cessif Bernier
J. M. Cantand

N. 15

Du 14 Mars
Simon Henry
Berouchon

Du quatorze Mars mil huit cent soixante
quatorze à dix heures du matin.
Acte de naissance de Simon Henry Berouchon
né hier à dix heures du matin au lieu de Bellequeim,
de l'ancien de Cubzac, fils légitime de son père
munié, âgé de trente sept ans, et de Marie Péron, son
professeur, âgé de vingt trois ans, mariés et demeurant
ensemble au dit lieu de Bellequeim.

Le sexe de l'enfant a été reconnu masculin.
Premier témoin Pierre Lescand, âgé de
soixante ans, demeurant à l'ancien de Cubzac, étant témoin
Jean Steyner, âgé d'affaires, âgé de trente cinq ans, demeurant
à Bellequeim d'assez.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père
de l'enfant nous avons rédigé le présent acte qui a été lu
et déclaré être signé avec nous après lecture.

Constaté devant le loi par moi Jean Michel Costant, marié
à l'ancien de Cubzac, faisant la fonction
d'officier public de l'état civil.

Raymar
Lescand cécile
Berouchon
P. M. Costant

Acte de naissance de Simon Henry Berouchon né hier à dix heures du matin au lieu de Bellequeim de l'ancien de Cubzac, fils légitime de son père munié, âgé de trente sept ans, et de Marie Péron, son professeur, âgé de vingt trois ans, mariés et demeurant ensemble au dit lieu de Bellequeim.

N. 17

Du 28 Mars
Marie Estade



Du vingt huit Mars mil huit cent soixante
quatorze à dix heures du matin.
Acte de naissance de Marie Estade, née le vingt huit
de ce mois, à dix heures du matin au lieu de Cubzac, commune
de l'ancien de Cubzac, fille légitime de son père
cultivateur, âgé de vingt cinq ans, et de Marguerite Hestier,
cultivateur, âgé de vingt six ans, mariés et demeurant
ensemble au dit lieu de Cubzac.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Henry Longhen, professeur, demeurant
à Cubzac, âgé de vingt cinq ans, second témoin Pierre Comy,
garde champêtre âgé de cinquante ans, demeurant à Cubzac.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père
de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui a été lu
et déclaré être signé avec nous après lecture.

Constaté devant le loi par moi Jean Michel Costant, marié
à l'ancien de Cubzac, faisant la fonction d'officier
public de l'état civil.

Margite
L. M. Costant

N. 16

Du 2 Mars
Marie Andouin

Du vingt quatre Mars mil huit cent soixante
quatorze à neuf heures du matin. Acte de naissance de Marie Andouin, née
le vingt deux de ce mois à quatre heures du matin au lieu de la
Galle, commune de l'ancien de Cubzac, fille légitime de son père
cultivateur, âgé de trente quatre ans, et de femme Delage, son
professeur, âgé de trente quatre ans, mariés et demeurant ensemble
au dit lieu de la Galle.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Jean Lescand, cultivateur, demeurant
à l'ancien de Cubzac, âgé de trente ans, second témoin Jean Lescand, cultivateur, âgé de
trente ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père
de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui a été lu
et déclaré être signé avec nous après lecture.

Constaté devant le loi par moi Jean Michel Costant, marié
à l'ancien de Cubzac, faisant la fonction d'officier public de l'état
civil.

Andouin
Lescand
P. M. Costant

N. 18

Du 2 Avril
Comite Dédieu

Du deux Avril mil huit cent soixante quatorze à
neuf heures du matin.
Acte de naissance de Comite Dédieu, née le deux
Mars à neuf heures du soir au bourg de l'ancien de Cubzac,
fille légitime de Comite Dédieu portillon, âgé de quarante
ans, et de Marie Bouchard, son professeur, âgé de vingt
deux ans, mariés et demeurant ensemble au bourg de l'ancien
de Cubzac.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Jean Gillet, marié, âgé de cinquante
trois ans, second témoin Paul Jean Bouchard, notaire, âgé
de trente cinq ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le
père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui a été lu
et déclaré être signé avec nous après lecture.

Constaté devant le loi par moi Jean Michel Costant, marié
à l'ancien de Cubzac, faisant la fonction d'officier public de l'état
civil.

Dédieu
Gillet
P. M. Costant

N^o 19

Du 7 Avril
Jeanne Selli
Reconnaisance

Aujourd'hui sept avril mil huit cent soixante
quatre à dix heures du matin, devant nous Jean Michel Costantini
Maire de l'arrondissement de Lubers, remplissant les fonctions d'officier
public de l'état civil, s'est présentée Marie Elie, épouse
agée de trente deux ans, venue avec l'autorité de la justice
de l'arrondissement de Lubers, laquelle a déclaré reconnaître pour
son enfant Jean Selli, né à l'arrondissement de Lubers, le
six Mars dernier, et enregistré le sept de même mois.
La présente déclaration faite devant le juge par le procureur
conjoint de la Maire, âgé de soixante neuf ans, et le juge
Pierre Campy, garde champêtre, âgé de cinquante ans, habitant
de cette commune, qui ont signé avec nous le présent acte, en
la présence de l'enfant qui a déclaré ne s'en souvenir.

J. Selli
M. Campy
M. Costantini

N^o 20

Du 27 Avril
Marie Cognat

Du vingt sept avril mil huit cent soixante quatre
à neuf heures du matin
Acte de naissance de Marie Cognat, née hier
trois heures du matin, au lieu de la Garsson commune de
l'arrondissement de Lubers, fille légitime de Jean Cognat, bourgeois
agé de vingt trois ans, et de Marie Honorine Landreau, son
profession, âgée de vingt huit ans; mariés et demeurant ensemble
au village de la Garsson.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Jean Rousseau, conjugué de la femme,
agé de soixante neuf ans, second témoin Jean Cognat, bourgeois,
agé de trente deux ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père
de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que les témoins
cités déclarant ont signé avec nous après lecture.

Constaté suivant la loi par moi Jean Michel Costantini
Maire de l'arrondissement de Lubers, faisant les fonctions d'officier
public de l'état civil.

J. Rousseau
J. Cognat
J. M. Costantini

N^o 21

Du 7 Avril
Jean Julien
Veignaud



A Adoption



Du cinq Mars mil huit cent soixante quatre
à dix heures du matin, devant nous Jean Michel Costantini
Maire de l'arrondissement de Lubers, remplissant les fonctions
publiques de l'état civil, s'est présentée le père Jean Julien Veignaud, avocat au tribunal
de l'arrondissement de Lubers, âgé de trente quatre ans, lequel nous a requis
de transcrire sur le registre de l'état civil de la commune de
l'arrondissement de Lubers, en conformité de l'art 375 de l'acte civil
de la cour d'appel de Bordeaux, conformément au jugement de
premier instance de la même ville de vingt huit février dernier
lequel acte est daté de vingt cinq février dernier conformément
à l'adoption par le père Charles Veignaud à Jean Julien Veignaud
la tenue suit:

Acte de minute du greffe de la cour d'appel de Bordeaux
République Française. Au nom du peuple français, la cour
d'appel de Bordeaux sur la requête en adoption présentée par
le sieur Charles Veignaud, avocat au tribunal de première instance
comprenant la cour d'appel de Bordeaux, Messieurs Le Baron
Pierre Charles Veignaud représentant, et le sieur Jean Julien
Veignaud, demeurant l'un et l'autre à l'arrondissement de Lubers, fils
lequel constituant pour lui avec pour le cour d'appel de Bordeaux
maître Charles Veignaud, en droit nommé et en cette ville
sur le simple nommés vingt quatre (64) ont été homologués et
approuvés en tant que devant faire valoir en tout de vingt et
sept mil huit cent soixante trois. Mais par l'adoption de
Juge de Paix du canton de l'arrondissement de Lubers, le sieur
Charles Veignaud a adopté le sieur Jean Julien Veignaud
avec lui à l'arrondissement de Lubers, son jugement de tribunal
civil de première instance de Bordeaux rendu le vingt huit
février mil huit cent soixante quatre au requête de
soposante a déclaré qu'il y avait lieu à cette adoption.

Le sieur Charles Veignaud et Jean Julien Veignaud ont
la confirmation de cette décision. Il résulte de ces constatations
qui sont joints à la présente requête que la dite adoption
est assortie de toutes les conditions et formalités prescrites
par la loi. Il est constaté en effet par l'acte de l'adoption
requis de l'état civil de Lubers par le sieur de Bordeaux
que Charles Veignaud est né le six Mars mil sept cent soixante
vingt deux neuf, que Jean Julien Veignaud est né le six Mars
cent quarante, que par suite l'adoptant est âgé de plus
de cinquante ans, que l'adopté est lui même âgé de plus
de vingt cinq ans et que plus de quinze années se sont
écoulées depuis l'adoption de celui qui a été adopté, conformément
à l'art 343 de l'acte civil de la cour d'appel de Bordeaux.

La dame Jeanne Devual épouse de Charles Bequaert
l'adoptant et l'est établissant la naissance de son fils
l'adopté, constaté qu'il est né de père et mère ensemble, de telle
sorte qu'il résulte du consentement des époux, l'adoption
et l'adoption qui a été expressément venue à l'acte d'adoption
de vingt-un ans, soit huit cent soixante-trois et mille
seulement en tant que de besoin. Enfin l'acte justifié par
par un acte de notoriété dressé le huit Décembre mil huit cent
soixante-trois par maître Lombard, notaire en cette ville, par
Charles Bequaert l'adoptant et Jeanne Devual son
épouse, son enfant, ni autre héritier à recevoir, l'acte
par un second acte de notoriété dressé le sixième jour
huit cent soixante-trois par Monsieur le juge de Paix de la ville
de Valenciennes qui l'adoptant joint d'un bon rapport et qui
a fourni les pièces et les titres nécessaires à son fils
dans sa minorité, pendant plus de six ans. Contant et
placé à la loi confirme le jugement rendu par le tribunal
civil de Nordam le vingt huit février mil huit cent
soixante quatre, en conséquence être et déclarer qu'il y
a eu l'adoption de son fils par Monsieur Charles Bequaert
ordonner en outre que l'acte intervenu lors de l'adoption en
tel lieu et en tel nombre d'exemplaires qu'il conviendra
convenable, et faire justice, signifié Charles Bequaert.

En la présente requête, ensemble le procès à l'appel
Monsieur Louis Richard officier de l'ordre de la légation de Rome
Président de la cour d'appel de Nordam. Ordonner que
la présente requête soit communiquée à Monsieur le Procureur
général, puis sur la conclusion et le rapport qui sera fait
par Monsieur Klecker, conseiller au sein des juges d'appel
de Valenciennes, si il y a eu lieu, Nordam le vingt huit
février mil huit cent soixante quatre. Le Procureur
signifié: S. Legendre.

En la requête de Devual, ensemble le procès, l'acte
général souscrit et en tel jugement doit être confirmé
qu'en conséquence il y a eu l'adoption. Sur par quatre
Nordam le vingt quatre février mil huit cent soixante
quatre, signifié: Thérèse Meunier, avocat général.

En la requête de Devual, ensemble le procès à l'appel
par Monsieur Klecker, conseiller et en fait commun sur
il en est tenu Monsieur Kalm de la Présidence, devant lequel
en la conclusion confirmée. La cour confirme le jugement



Approuvé par les
centes de vingt-un ans
comme faisant doublement
au fait et naissance
d'acte fait.

Le Procureur

rendu par le tribunal civil de Nordam, le vingt huit
février mil huit cent soixante quatre. En conséquence
qu'il y a eu l'adoption par Monsieur Charles Bequaert
ordonner à l'acte de l'acte (joint) de son fils
l'adopté, venant avec à l'acte de l'acte on l'adoptant
ordonner que le présent acte soit affiché en public et que
ensemble l'acte: Ven à la part de l'acte de l'acte de l'acte de l'acte
de l'acte de l'acte et la loi, acte à Nordam le premier
à la part de l'acte de l'acte, le deuxième à la part de l'acte
commun et le troisième à la part de l'acte de l'acte de l'acte
de l'acte de l'acte à Nordam en audience publique de la cour
d'appel (procureur général) le vingt cinq février mil huit cent
soixante quatre. Procureur général Nordam, Président, Drey
Berdu, Lécuyer, de Lavamp, de la Boussie, Klecker, Bavaud
et Cougardin, conseillers Nordam, Kalm de la Présidence, avocat
général et l'acte de l'acte de l'acte de l'acte de l'acte de l'acte
Président et l'acte de l'acte de l'acte de l'acte de l'acte de l'acte.

En outre à Nordam le sixième jour
soixante quatre, febr. 6. 1, ven cent cinquante jours
deux cent sept jours, ensemble l'acte de l'acte de l'acte de l'acte.

En conséquence le Président de la République Bonaparte
et ordonne à son honneur sur ce que le motif de l'acte est
calculé. Sur par Monsieur le Procureur général et son Procureur de la
pour le tribunal de première instance et de tenir la cour à son
commandement et officier de la force publique à l'acte de l'acte
lorsqu'il en sera légalement requis. En fait que le présent
acte a été signé par le Président et par le Procureur de l'acte.

Sur expédition confirmée le Procureur en chef, signifié: Aug. Klecker,
Monsieur de Nordam, le vingt sept février mil huit cent
soixante quatre, febr. 19. 6. 1. Procureur Nordam, par quatre
deux cent cinquante, deux cent cinquante, deux cent cinquante
deux cent cinquante, signifié: signature illisible.

En la présente transcription et de la signature qui en
a été faite, nous avons dressé le présent acte, dont nous avons
donné lecture au comparant qu'il a signé avec nous.

Approuvé par les juges, avec le Procureur de l'acte
de l'acte de l'acte de l'acte de l'acte de l'acte de l'acte
de l'acte de l'acte de l'acte de l'acte de l'acte de l'acte de l'acte

De la cour d'appel de Nordam, le vingt huit février mil huit cent soixante quatre.

N^o 23
 Du 1^{er} Mai
 Anne Baber

Acte de naissance de Anne Baber née le 27
 heures de soir au Bourg de L'Ancre de tuban, fille légitime
 de Marcel Baber, peintre, âgé de vingt huit ans, et de
 Anne Baber Guérou, sans profession, âgée de vingt
 un an, mariés et demeurant ensemble au Bourg de L'Ancre.

Le lieu de l'enfant a été reconnu et féminin.
 Premier témoin Jean Rousseau, commis de la Mairie,
 Second témoin Jean Perroquin, employé
 télégraphique, âgé de quarant deux ans, habitant de cette commune.

Sur la réquisition et présentation a été faite par le
 père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que le témoin
 et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Contaté suivant la loi par moi Jean Michel Cabant
 Maire de L'Ancre de tuban, faisant la fonction
 d'officier public de l'état civil.

Perroquin, Rousseau, Michel Cabant

N^o 24
 Du 11^{er} Mai
 Jean Lacaze

Acte de naissance de Jean Lacaze, né le 11
 à quatre heures de soir au lieu de Plas, commune de
 Ancre de tuban, fils légitime de Charles Lacaze, cultivateur,
 âgé de vingt deux ans, et de Marquise Nestoré, sans
 profession, âgée de dix neuf ans, mariés et demeurant
 ensemble au dit lieu de Plas.

Le lieu de l'enfant a été reconnu être masculin.
 Premier témoin Alexis Peyron, ferronnier, âgé de vingt
 neuf ans, Second témoin Henry Desbarb, terrier, âgé
 de quarant ans, habitant de cette commune.

Sur la réquisition et présentation a été faite par le
 père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que le
 témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Contaté suivant la loi, par moi Jean Michel Cabant,
 Maire de L'Ancre de tuban, faisant la fonction d'officier
 public de l'état civil.

Perroquin, Peyron, Desbarb, Michel Cabant

N^o 24
 Du 2^{er} Juin
 Marie Garcia

Acte de naissance de Marie Garcia, née le 2^{er}
 heures de soir au Bourg de L'Ancre de tuban, fille légitime
 de son père Baptiste Garcia, terrier, âgé de
 vingt quatre ans, et de Elisabeth Allan, sans profession, âgée
 de dix neuf ans, mariés et demeurant ensemble au
 Bourg de L'Ancre de tuban.

Le lieu de l'enfant a été reconnu être féminin.
 Premier témoin Francois Guilha, menuisier, âgé de trente
 trois ans, Second témoin Matieu Lafage, employé, âgé
 de trente cinq ans, habitant de cette commune.

Sur la réquisition et présentation a été faite par le
 père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que le témoin
 et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Contaté suivant la loi par moi Jean Michel Cabant,
 Maire de L'Ancre de tuban, faisant la fonction d'officier
 public de l'état civil.

Francois Guilha, Matieu Lafage, Michel Cabant

N^o 25
 Du 1^{er} Juin
 Michel Boudin

Acte de naissance de Michel Boudin né le 1^{er} jour
 heures de soir au Bourg de L'Ancre de tuban, fils légitime
 de Pierre Boudin, terrier, âgé de vingt trois ans, et de
 Jeanne Desclat, sans profession, âgée de vingt quatre ans,
 mariés et demeurant ensemble au Bourg de L'Ancre de tuban.

Le lieu de l'enfant a été reconnu être masculin.
 Premier témoin Jean Rousseau, commis de la Mairie, âgé
 de soixante neuf ans, Second témoin Jean Baptiste Lafage,
 chiffonnier, âgé de trente huit ans, habitant de cette commune.

Sur la réquisition et présentation a été faite par le
 père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que le
 témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture.
 Sur le second témoin qui a été au 1^{er} jour, faire.

Contaté suivant la loi par moi Jean Michel
 Cabant, Maire de L'Ancre de tuban, faisant
 la fonction d'officier public de l'état civil.

Rousseau, Boudin, Michel Cabant

N. 26
 Du 4^e Juin
 Marie Seurin
 Décédé à Saint-André de Gibeau
 En dix huit ans et
 six mois et cinquante
 et un an
 L. Mairie

N. 26
 Du quatre juin mil huit cent soixante quatre
 à neuf heures du matin.
 Acte de naissance de Marie Seurin, née à
 six heures du matin, au lieu de Pégant, commune de
 St André de Gibeau, fille légitime de Pierre Seurin, cultivateur,
 âgé de trente trois ans, et de Marie Boytoy, cultivatrice,
 âgée de trente ans, mariés et demeurant ensemble au lieu
 de Pégant.
 Le bon de l'enfant a été reconnu être féminin.
 Premiers témoins Jean Roussier, concubine de la Mairie, âgé
 de trente neuf ans, second témoin Jean Marie Moreau,
 marchand âgé de quarante deux ans, habitant de cette commune.
 Sur la requête et présentation à nous faite par le père de
 l'enfant nous avons rédigé le présent acte qui a été lu, et
 déclaré et signé avec nous après lecture.
 Constaté devant la loi par moi Jean Michel Costant,
 Maire de St André de Gibeau, faisant la fonction d'officier
 public de l'état civil.

approuvé trois mots rosi mil.
 M. Seurin, Pierre Seurin
 J. M. Moreau J. M. Costant

N. 27
 Du 1^e Juin
 Jean Giraud

N. 27
 Du 1^e Juin
 Acte de naissance de Jean Giraud, né à
 six heures du matin, au lieu de la Vierge, commune de St André de
 Gibeau, fille légitime de Pierre Giraud, cultivateur, âgé de
 vingt trois ans, et de Catherine Gauthier, cultivatrice, âgée
 de vingt trois ans, mariés et demeurant ensemble au lieu
 de la Vierge.
 Le bon de l'enfant a été reconnu être féminin.
 Premiers témoins Jean Seurin, fermier, âgé de vingt
 neuf ans, second témoin Noël Henri Lafay, cultivateur, âgé de
 trente quatre ans, habitant de cette commune.
 Sur la requête et présentation à nous faite par le
 père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui a été
 lu, et déclaré et signé avec nous après lecture.
 Constaté devant la loi par moi Jean Michel Costant,
 Maire de St André de Gibeau, faisant la fonction d'officier
 public de l'état civil.

J. Giraud, Pierre Seurin
 J. M. Costant J. Lafay

N. 28
 Du 1^e Juillet
 Etienne Peyroulet



N. 28
 Du 1^e Juillet
 Acte de naissance de Etienne Peyroulet, né à
 six heures du soir, au lieu de Galigny, commune de St André de
 Gibeau, fils légitime de Jean Peyroulet, cultivateur, âgé de
 trente sept ans, et de Jeanne Chassard, cultivatrice, âgée
 de trente six ans, mariés et habitant ensemble au lieu
 de Galigny.
 Le bon de l'enfant a été reconnu être masculin.
 Premiers témoins Pierre Camy, garde champêtre, âgé de
 cinquante ans, second témoin Jean Roussier, concubine de la
 Mairie, âgé de trente neuf ans, habitant de cette commune.
 Sur la requête et présentation à nous faite par
 le père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte qui a
 été lu, et déclaré et signé avec nous après lecture.
 Constaté devant la loi par moi Jean Michel Costant,
 Maire de St André de Gibeau, faisant la fonction
 d'officier public de l'état civil.

E. Peyroulet, J. Roussier, J. Camy
 J. M. Costant

N. 29
 Du 2^e Juillet
 Marie Chérie
 Vigé

N. 29
 Du 2^e Juillet
 Acte de naissance de Marie Chérie, née à
 quatre heures du soir, au lieu de la Mairie, commune de St André de
 Gibeau, fille légitime de Jean Chérie, cultivateur, âgé
 de trente deux ans, et de Jeanne Moreau, sans profession, âgée
 de vingt deux ans, mariés et demeurant ensemble au lieu
 de la Mairie.
 Le bon de l'enfant a été reconnu être féminin.
 Premiers témoins Jean Roussier, concubine de la Mairie,
 âgé de trente neuf ans, second témoin Pierre Moreau,
 propriétaire, âgé de quarante trois ans, habitant de cette commune.
 Sur la requête et présentation à nous faite par le
 père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui a
 été lu, et déclaré et signé avec nous après lecture.
 Constaté devant la loi par moi Jean Michel Costant,
 Maire de St André de Gibeau, faisant la fonction d'officier
 public de l'état civil.

J. Chérie, J. Roussier, J. Moreau
 J. M. Costant

N^o 30
 Du 14 juillet
 Acte de naissance de Joseph Vialid, né le soir de quatre heures et demie au bourg de St André de Lubrau, fils légitime de Auguste Vialid, paragon, âgé de vingt ans, et de Jeanne Moncaisson, sans profession, âgée de vingt cinq ans, mariés et demeurant ensemble au bourg de St André de Lubrau.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.

Premier témoin Jean Booguellet, charpentier, âgé de vingt quatre ans. Second témoin Jean Boosman, concubine de la défunte, âgé de soixante deux ans, habitant de cette commune.

Sur la réquisition et présentation à nous faite par l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui a été lu et le déclarant ont signé son nom après lecture.

Contaté suivant la loi par moi Jean Michel Castant, marié de St André de Lubrau, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Auguste Vialid
 Hooquelle Jean
 N. M. Castant

N^o 31
 Du 14 juillet
 Acte de naissance de Raphaël Gauthier né le soir de cinq heures et demie au bourg de St André de Lubrau, fils légitime de Désiré Gauthier, sellier, âgé de vingt quatre ans, et de Catherine Guinaudin, sans profession, âgée de vingt deux ans; mariés et demeurant ensemble au bourg de St André de Lubrau.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.

Premier témoin Jules Elige, paragon, âgé de trente six ans. Second témoin Jean Boosman, concubine de la défunte, âgé de soixante deux ans, habitant de cette commune.

Sur la réquisition et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui a été lu et le déclarant ont signé son nom après lecture.

Contaté suivant la loi par moi Jean Michel Castant, marié de St André de Lubrau, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Gauthier Jules
 Hooquelle Jean
 N. M. Castant

N^o 32
 Du 19 juillet
 Acte de naissance de Pierre Helle, né le soir de quatre heures et demie au bourg de St André de Lubrau, fils légitime de Pierre Helle, tailleur de pierre, âgé de vingt deux ans, et de Marie Bognot, sellier de charron, âgé de vingt huit ans, demeurant ensemble au bourg de St André de Lubrau.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.

Premier témoin Jean Booguellet, charpentier, âgé de vingt deux ans, habitant de cette commune.

Sur la réquisition et présentation à nous faite par l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui a été lu et le déclarant ont signé son nom après lecture.

Contaté suivant la loi par moi Jean Michel Castant, marié de St André de Lubrau, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Papinard Jean
 Henri Guillon
 N. M. Castant

N^o 33
 Du 21 juillet
 Acte de naissance de Gilbert Bischet, né le soir de cinq heures au lieu de la Pouge, fils légitime de François Bischet, menuisier, âgé de trente deux ans, et de Marie Boosman sans profession, âgée de vingt deux ans; mariés et demeurant ensemble au lieu de la Pouge, commune de St André de Lubrau.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.

Premier témoin Justin Camo, paragon, âgé de trente cinq ans. Second témoin François Galard, charpentier, âgé de vingt deux ans, habitant de cette commune.

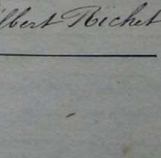
Sur la réquisition et présentation à nous faite par l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui a été lu et le déclarant ont signé son nom après lecture.

Contaté suivant la loi par moi Jean Michel Castant, marié de St André de Lubrau, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Gilles Boosman Bischet
 J. Galard
 N. M. Castant



Pierre Helle
 Les fiançailles ont eu lieu le soir du 19 juillet 1833 au lieu de St André de Lubrau. Marie Bognot, sellier de charron, concubine de l'enfant, âgé de vingt huit ans, habitant de cette commune.



Gilbert Bischet
 Les fiançailles ont eu lieu le soir du 21 juillet 1833 au lieu de la Pouge, commune de St André de Lubrau.

N^o 34
Du 7 Août
Catherine Jeanne
Patrie

Du sept Août mil huit cent soixante quatre
à neuf heures du matin
Acte de naissance de Catherine Jeanne Patrie
née hier à quatre heures du soir au Bourg de Landeriv de
Lubac, fille légitime de Jean Emest Patrie, puîné, âgé
de trente deux ans, et de Marie Gallard, sans profession, âgée
de vingt sept ans, mariés et demeurant ensemble au
Bourg de Landeriv de Lubac.

Le père de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Etienne Desmades, boulanger, âgé de
trente cinq ans, second témoin Raymond Loubat, charbon-
nier, âgé de vingt trois ans, habitant de cette commune.
Sur la requête et présentation à nous faite par le
père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que le
témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture.
Contaté suivant la loi par moi Jean Michel Costant,
Maire de Landeriv de Lubac faisant la fonction d'officier
public de l'état civil.

E. Bernier
E. Jolie
J. M. Costant

N^o 35
Du 18 Août
Jean Lorgeteau

Du dix huit Août mil huit cent soixante quatre
à trois heures du soir
Acte de naissance de Jean Lorgeteau, né hier à deux
heures du matin au Bourg de Landeriv de Lubac, fils légitime
de Pierre Lorgeteau, boucher, âgé de vingt cinq ans, et de
Marie Cabaud, sans profession, âgée de dix neuf ans, mariés
et demeurant ensemble au Bourg de Landeriv de Lubac.

Le père de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Jean Rouman, Conseiller de la Mairie,
âgé de soixante deux ans, second témoin Jean Rogmond,
charbonnier, âgé de trente six ans, habitant de cette commune.
Sur la requête et présentation à nous faite par le
père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que
le témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture.
Contaté suivant la loi par moi Jean Michel Costant



N^o 36

Du 19 Août



Marie Giraud

Giraud, marié de Landeriv de Lubac, remplissant
la fonction d'officier public de l'état civil.

Lorgeteau
Rouman
Rogmond
J. M. Costant

Du dix neuf Août mil huit cent soixante quatre
à onze heures du matin
Acte de naissance de Marie Giraud, née hier à onze heures
du soir au lieu de Tabarum, commune de Landeriv de Lubac,
fille légitime de Pierre Giraud, cultivateur, âgé de vingt trois
ans, et de Jeanne Faurgn, cultivateuse, âgée de vingt ans, mariés
et demeurant ensemble au dit lieu de Tabarum.

Le père de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Martial Guillot, cultivateur, âgé de cinquante
trois ans, second témoin Germain Gabard, fermier, âgé de cinquante
cinq ans, habitant de cette commune.
Sur la requête et présentation à nous faite par le père de
l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que le témoin et le
déclarant ont signé avec nous après lecture.
Contaté suivant la loi par moi Jean Michel Costant,
Maire de Landeriv de Lubac faisant la fonction d'officier
public de l'état civil.

Gabard
Guillot
Giraud
J. M. Costant

N^o 37

Du 20 Août

Jean Garciau

Décédé à Saint-
André de Cully, de
l'arrondissement de
May, mil neuf cent cinquante
et un.
Le vingt deux mai mil
neuf cent cinquante et un
à la Mairie

Du vingt Août mil huit cent soixante quatre à neuf heures du matin
Acte de naissance de Jean Garciau, né hier à six heures
du matin au lieu de Borden, commune de Landeriv de Lubac,
fils légitime de Pierre Garciau, cultivateur, âgé de vingt cinq ans, et
de Jeanne Morel, cultivateuse, âgée de vingt deux ans, mariés et
demeurant ensemble au dit lieu de Borden.

Le père de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Jean Marie Morel, marchand, âgé de quatre
vingt ans, second témoin Pierre Payer, fermier, âgé de vingt neuf ans,
habitant de cette commune.
Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant,
nous avons rédigé le présent acte que le témoin et le déclarant ont
signé avec nous après lecture.
Contaté suivant la loi par moi Jean Michel Costant, Maire
de Landeriv de Lubac, remplissant la fonction d'officier public
de l'état civil.

W. J. Payer
J. M. Costant

N. 88
Du 22 Août
M. Jourd'au

Acte de naissance de Marie Jourdan, née le 22 août à neuf heures du matin.
Acte de naissance de Marie Jourdan, née le 22 août à neuf heures du matin au lieu de la paroisse commun de St. André de Lubra, fille légitime de Jean Jourdan, cultivateur, âgé de vingt ans, et de Jeanne Marie, cultivateuse, âgée de dix-huit ans, mariés et demeurant ensemble au dit lieu de la paroisse.
L'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Pierre Denis, propriétaire, âgé de cinquante ans, second témoin Pierre Casmy, garde-champêtre, âgé de cinquante ans, habitants de cette commune.
Sur la réquisition et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte, lequel témoin ont signé avec nous après lecture et avoir déclaré qu'ils n'ont rien à opposer.
Contaté devant le loi par moi Jean Michel Gattand, Maire de la paroisse de Lubra, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Approuvé un mot royal, en
P. Denis Casmy
N. M. Gattand

N. 89
Du 24 Août
M. Bessède

Acte de naissance de Pierre Bessède, né le 24 août à onze heures du matin au lieu de la paroisse de Lubra, fille légitime de Antoine Bessède, tannier, âgé de vingt-un ans, et de Estienne Pierre, sans profession, âgé de vingt-un ans, mariés et demeurant ensemble à Lubra, rue des Fêtes, réunis quatre.
L'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Jean Gissault, menuisier, âgé de trente-trois ans, second témoin Auguste Vian, ferronnier, âgé de trente-trois ans, habitants de cette commune.
Sur la réquisition et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte, lequel témoin ont signé avec nous après lecture.
Contaté devant le loi par moi Jean Michel Gattand, Maire de la paroisse de Lubra, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Approuvé un mot royal, en
Gissault Auguste Vian
N. M. Gattand

N. 90
Du 6 Septembre



Jean Allain



Acte de naissance de Jean Allain, né le 6 septembre à deux heures du matin au lieu de la paroisse commun de St. André de Lubra; fille légitime de Pierre Allain, cultivateur, âgé de vingt-cinq ans, et de Marie Lagarde, cultivateuse, âgée de vingt-cinq ans, mariés et demeurant ensemble au lieu de la paroisse.
L'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Pierre Barte, propriétaire, âgé de quarante-trois ans, demeurant à Lubra, second témoin Jeanne Fay, couturière, âgée de vingt-trois ans, demeurant à Lubra.
Sur la réquisition et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte, lequel témoin ont signé avec nous après lecture et avoir déclaré qu'ils n'ont rien à opposer.
Contaté devant le loi par moi Jean Michel Gattand, Maire de la paroisse de Lubra, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Approuvé un mot royal, en
Barte
N. M. Gattand

Decedee à Bordeaux, le quatre Août mil neuf cent cinquante neuf le sept Août mil neuf cent cinquante neuf
le Naui

N. 91
Du 19 Septembre

M. Bordenave

Par acte en date du six mai mil neuf cent huit inscrit à la mairie de Pauillac (Gironde), Mariés Charles Caumes a contracté mariage avec Mademoiselle Marie Magdeleine Bordenave dont la naissance a été constatée dans l'acte ci-contre - dont mention faite de deux mai mil neuf cent huit par le maire de Pauillac de l'état civil Bouslogne

Acte de naissance de Marie Magdeleine Bordenave, née le 19 septembre à sept heures du matin au lieu de la paroisse de St. André de Lubra, fille légitime de Henry Bordenave, employé de commerce, âgé de vingt-neuf ans, et de Estienne Gabrielien, sans profession, âgé de vingt-deux ans, mariés et demeurant ensemble au dit lieu de la paroisse.
L'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Jean Barte, marchand de bois, âgé de trente-trois ans, demeurant à Lubra, second témoin Michel Gattand, cultivateur, âgé de cinquante-trois ans, demeurant à Lubra.
Sur la réquisition et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte, lequel témoin ont signé avec nous après lecture.
Contaté devant le loi par moi Jean Michel Gattand, Maire de la paroisse de Lubra, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Approuvé un mot royal, en
Barte
N. M. Gattand

N. 43
Du 30 8^{me}

Beaumont
Le sieur de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Jean Raymond charronnier, âgé de trente
deux ans, second témoin Pierre Lamy, bourgeois, âgé de vingt
quatre ans, habitant de cette commune.
Sur la requête et présentation à nous faite par le sieur de
l'enfant nous avons rédigé le présent acte qui a été signé
par nous après lecture et non le déclarant qui a dit n'en avoir
conscience. Constaté suivant la loi par moi Jean Michel Castant, maire de
Beaumont, faisant la fonction d'officier public de l'état
civil.

De quatre Septembre mil huit cent soixante
quatre à dix heures du matin.
Acte de naissance de Jean Beaumont, né à Paris à cinq
heures du matin au bourg de St. André de Cubzac, fils légitime
de Pierre Beaumont bourgeois, âgé de trente six ans, et de femme
Eugénie, sans profession, âgée de vingt quatre ans, mariés et
demeurant ensemble au bourg de St. André de Cubzac.

Le sieur de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Jean Raymond charronnier, âgé de trente
deux ans, second témoin Pierre Lamy, bourgeois, âgé de vingt
quatre ans, habitant de cette commune.
Sur la requête et présentation à nous faite par le sieur de
l'enfant nous avons rédigé le présent acte qui a été signé
par nous après lecture et non le déclarant qui a dit n'en avoir
conscience. Constaté suivant la loi par moi Jean Michel Castant, maire de
Beaumont, faisant la fonction d'officier public de l'état
civil.

Raymond Jean Lamy
Michel Castant

N. 44
Du 14 8^{me}

Pierre Lamy
Le sieur de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Jean Beaumont, curé de la paroisse de
St. André de Cubzac, âgé de cinquante ans, habitant de cette commune.
Sur la requête et présentation à nous faite par le sieur de
l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui a été signé
par nous après lecture et non le déclarant qui a dit n'en avoir
conscience. Constaté suivant la loi par moi Jean Michel Castant, maire de
Beaumont, faisant la fonction d'officier public de l'état
civil.

De quatorze Octobre mil huit cent soixante
quatre à neuf heures du matin.
Acte de naissance de Pierre Lamy, né hier à onze heures
du soir au lieu de Testalot, commune de St. André de Cubzac,
fils naturel de Pierre Lamy, sans profession, âgé de dix
sept ans, demeurant au dit lieu de Testalot, et de son épouse
Jeanne Bellouman, âgée de cinquante ans, habitant de cette commune.
Le sieur de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Jean Beaumont, curé de la paroisse de
St. André de Cubzac, âgé de cinquante ans, habitant de cette commune.
Sur la requête et présentation à nous faite par le sieur de
l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui a été signé
par nous après lecture et non le déclarant qui a dit n'en avoir
conscience. Constaté suivant la loi par moi Jean Michel Castant, maire de
Beaumont, faisant la fonction d'officier public de l'état
civil.

Pierre Lamy
Jeanne Bellouman

N. 44
Du 14 8^{me}
Beaumont Jean

Beaumont Jean
Le sieur de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Jean Beaumont, curé de la paroisse de
St. André de Cubzac, âgé de cinquante ans, habitant de cette commune.
Sur la requête et présentation à nous faite par le sieur de
l'enfant nous avons rédigé le présent acte qui a été signé
par nous après lecture et non le déclarant qui a dit n'en avoir
conscience. Constaté suivant la loi par moi Jean Michel Castant, maire de
Beaumont, faisant la fonction d'officier public de l'état
civil.

Beaumont Jean
Michel Castant

N. 45
Du 16 8^{me}

Jeanne Bellouman
Le sieur de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Pierre Lamy, garde champêtre, âgé de
cinquante ans, second témoin Jean Beaumont, curé de la
paroisse de St. André de Cubzac, âgé de cinquante ans, habitant de cette commune.
Sur la requête et présentation à nous faite par le sieur de
l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui a été signé
par nous après lecture et non le déclarant qui a dit n'en avoir
conscience. Constaté suivant la loi par moi Jean Michel Castant, maire de
Beaumont, faisant la fonction d'officier public de l'état
civil.

Jeanne Bellouman
Michel Castant

De quatorze Octobre mil huit cent soixante
quatre à trois heures et demi du soir.
Acte de naissance de Maurice Jean, né hier à sept
heures du matin au bourg de St. André de Cubzac, fils légitime
de Guillaume Jean, fondeur, âgé de trente six ans, et de
Marguerite Ucaud, sans profession, âgée de vingt huit
ans, mariés et demeurant ensemble au bourg de St. André de Cubzac.

Le sieur de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Jean Beaumont, curé de la paroisse de
St. André de Cubzac, âgé de cinquante ans, habitant de cette commune.
Sur la requête et présentation à nous faite par le sieur de
l'enfant nous avons rédigé le présent acte qui a été signé
par nous après lecture et non le déclarant qui a dit n'en avoir
conscience. Constaté suivant la loi par moi Jean Michel Castant, maire de
Beaumont, faisant la fonction d'officier public de l'état
civil.

Beaumont Jean
Michel Castant

N. 45
Du 16 8^{me}

Jeanne Bellouman
Le sieur de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Pierre Lamy, garde champêtre, âgé de
cinquante ans, second témoin Jean Beaumont, curé de la
paroisse de St. André de Cubzac, âgé de cinquante ans, habitant de cette commune.
Sur la requête et présentation à nous faite par le sieur de
l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui a été signé
par nous après lecture et non le déclarant qui a dit n'en avoir
conscience. Constaté suivant la loi par moi Jean Michel Castant, maire de
Beaumont, faisant la fonction d'officier public de l'état
civil.

Jeanne Bellouman
Michel Castant

Décédé à Coquelot (Dordogne)
le vingt sept octobre mil neuf cent
cinquante trois -
le vingt trois septembre
mil neuf cent cinquante trois
le maire

M. 46
 Du vingt deux Octobre mil huit cent soixante
 quatre à cinq heures de matin
 Acte de naissance de Jean Delanne, né à cinq heures de matin, au lieu de Hédou, commune de Saint André de Cubzac, fils légitime de Jean Delanne, cultivateur, âgé de vingt trois ans, et de Jean Barrie, cultivateur, âgé de vingt trois ans, mariés et demurant ensemble au dit lieu de Hédou.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
 Premier témoin Germain Galard, serrurier, âgé de cinquante sept ans, second témoin Jean Bourreau, concubine de la femme de Galard, âgé de soixante deux ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que le témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Contatsé suivant le loi par moi Jean Michel Castant, Maire de Saint André de Cubzac, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Delanne Galard procureur
 J. M. Castant

M. 47
 Du vingt quatre Octobre mil huit cent soixante
 quatre à quatre heures de matin
 Acte de naissance de Pierre Dupuy, né à quatre heures de matin au lieu de Nouilh, commune de Saint André de Cubzac, fils légitime de Ferdinand Dupuy, cultivateur, âgé de vingt six ans, et de Suzanne Picot, cultivateur, âgé de vingt deux ans, mariés et demurant ensemble au dit lieu de Nouilh.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
 Premier témoin Victor Jamin, instituteur, âgé de cinquante deux ans, second témoin Jean Bourreau, concubine de la femme de Jamin, âgé de soixante deux ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que le témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture, et nous le déclarant qui a dit savoir.

Contatsé suivant le loi par moi Jean Michel Castant, Maire de Saint André de Cubzac, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Jamin Bourreau procureur
 J. M. Castant

M. 48
 Du vingt sept Octobre mil huit cent soixante
 quatre à cinq heures de matin
 Acte de naissance de Henri Mathieu Mathieu, né à cinq heures de matin, au lieu de Hédou, commune de Saint André de Cubzac, fils légitime de Mathieu Mathieu, âgé de trente deux ans, cultivateur, et de Marguerite Bardou, son épouse, âgé de vingt quatre ans, mariés et demurant ensemble au dit lieu de Hédou.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
 Premier témoin Blaise Domppey, vigneron, âgé de trente cinq ans, second témoin Henry Doris, propriétaire, âgé de soixante un an, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que le témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Contatsé suivant le loi par moi Jean Michel Castant, Maire de Saint André de Cubzac, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Mathieu Mathieu Doris procureur
 J. M. Castant

M. 49
 Du quatre Octobre mil huit cent soixante
 quatre à deux heures de matin
 Acte de naissance de Jacques Drillon, né à deux heures de matin, au lieu de Cabaranne, commune de Saint André de Cubzac, fils légitime de Anton Drillon, cultivateur, âgé de vingt deux ans, et de Marie Soulard, cultivateur, âgé de vingt ans, mariés et demurant ensemble au dit lieu de Cabaranne.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
 Premier témoin Pierre Garry, garde champêtre, âgé de cinquante ans, second témoin Jean Bourreau, concubine de la femme de Garry, âgé de soixante deux ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que le témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Contatsé suivant le loi par moi Jean Michel Castant, Maire de Saint André de Cubzac, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Drillon Garry procureur
 J. M. Castant

M. 50
 Du quatre Octobre mil huit cent soixante
 quatre à deux heures de matin
 Acte de naissance de Pierre Garry, né à deux heures de matin, au lieu de Cabaranne, commune de Saint André de Cubzac, fils légitime de Anton Drillon, cultivateur, âgé de vingt deux ans, et de Marie Soulard, cultivateur, âgé de vingt ans, mariés et demurant ensemble au dit lieu de Cabaranne.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
 Premier témoin Pierre Garry, garde champêtre, âgé de cinquante ans, second témoin Jean Bourreau, concubine de la femme de Garry, âgé de soixante deux ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que le témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Contatsé suivant le loi par moi Jean Michel Castant, Maire de Saint André de Cubzac, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Garry Drillon procureur
 J. M. Castant

M. 51
 Du quatre Octobre mil huit cent soixante
 quatre à deux heures de matin
 Acte de naissance de Pierre Garry, né à deux heures de matin, au lieu de Cabaranne, commune de Saint André de Cubzac, fils légitime de Anton Drillon, cultivateur, âgé de vingt deux ans, et de Marie Soulard, cultivateur, âgé de vingt ans, mariés et demurant ensemble au dit lieu de Cabaranne.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
 Premier témoin Pierre Garry, garde champêtre, âgé de cinquante ans, second témoin Jean Bourreau, concubine de la femme de Garry, âgé de soixante deux ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que le témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Contatsé suivant le loi par moi Jean Michel Castant, Maire de Saint André de Cubzac, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Garry Drillon procureur
 J. M. Castant

N.º 10
Du 11 9^h
François Martin

De quatre Novembre mil huit cent soixante
quatorze à quatre heures du soir.
Acte de naissance de François Martin, né à Paris
le neuf heures du matin, au lieu de la foire commune de
St. André de Lubraix, fils légitime de Jean Martin cultivateur,
âgé de vingt quatre ans, et de Isabell Massol, 1^{re} ans
professeur, âgé de vingt ans; mariés et demeurant ensemble
au dit lieu de la foire.

Le lieu de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Jules Vigi boulanger, âgé de trente un
ans, second témoin Pierre Morelromand serrurier, âgé de
trente huit ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le
père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que le
témoin et déclarant ont signé avec nous après lecture.

Constaté suivant la loi par moi Jean Michel Costant,
Maire de St. André de Lubraix, faisant la fonction d'officier
public de l'état civil.

Marissonard
Martin
J. M. Costant

N.º 11
Du 23 9^h
Georges Massol

Du vingt trois Novembre mil huit cent soixante
quatorze à trois heures du soir.
Acte de naissance de Georges Massol, né le vingt un
de ce mois à six heures du matin au bourg de St. André de Lubraix,
fils légitime de Vivan Massol, entrepreneur de bâtisse, âgé
de trente quatre ans, et de Eugénie Huchon, 1^{re} ans professeur,
âgé de vingt ans; mariés et demeurant ensemble au bourg
de St. André de Lubraix.

Le lieu de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Alexandre Durand, cultivateur, âgé de
trente trois ans, second témoin Julien Garnier, professeur, âgé
de trente cinq ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père
de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que le témoin et
le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Constaté suivant la loi par moi Jean Michel Costant, Maire
de St. André de Lubraix, faisant la fonction d'officier public de
l'état civil.

Justin Garnier
Massol
J. M. Costant

N.º 12
Du 1^{er} D^{br}
André Bourdon

Par acte en date de vingt
cinq de ce mois mil huit cent
soixante quatre, enregistré au
tribunal de cette commune
André Bourdon dont la
raison et contentieux
contient contrat mariage
avec Isabelle Auger, dont
mention fait par son
officier de l'état civil, le
quel est toujours
de son vivant.

De premier Décembre mil huit cent soixante
quatorze à neuf heures du matin.
Acte de naissance de André Bourdon, né hier à
neuf heures du matin au lieu de la Foire commune de
St. André de Lubraix; fils légitime de Pierre Bourdon, cultivateur,
âgé de trente ans, et de Jeanne Perron, sans profession, âgé
de vingt quatre ans; mariés et demeurant ensemble au
dit lieu de la Foire.

Le lieu de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Jean Courcier, cultivateur, âgé de 16 ans
deuxième témoin Jacques Gilbon, second témoin Jacques Gilbon,
Couvreur, âgé de trente ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le
père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que
le témoin et déclarant ont signé avec nous après lecture.

Constaté suivant la loi par moi Jean Michel
Costant, Maire de St. André de Lubraix, faisant la
fonction d'officier public de l'état civil.

Bourdon
J. Gilbon
J. M. Costant

N.º 13
Du 7 D^{br}
Pierre Chotard

Par acte en date de vingt
trois de ce mois mil huit cent
soixante quatre, enregistré au
tribunal de cette commune
de la ville de Bourdon Pierre
Chotard dont la raison et
contentieux contient contrat
mariage avec Catherine
et Isabelle, dont mention
fait par son officier de l'état
civil est toujours
vivant.

De sept Décembre mil huit cent soixante
quatorze à quatre heures du soir. Acte de naissance de Pierre Chotard
né hier à quatre heures de soir au bourg de St. André
de Lubraix; fils légitime de Louis Marie Basoul Chotard,
cultivateur, âgé de vingt six ans, et de Marguerite Cléje,
sans profession, âgé de vingt six ans; mariés et demeurant
actuellement à St. André, et précédemment à Bourges sur Gouzon.

Le lieu de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Urbain Dompas, cultivateur, âgé de
trente ans, second témoin Jacques Parnat, professeur,
Chotard dont la raison et contentieux contient contrat
mariage avec Catherine et Isabelle, dont mention
fait par son officier de l'état
civil est toujours
vivant.

Sur la requête et présentation à nous faite par le
père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que le
témoin et déclarant ont signé avec nous après lecture.

Constaté suivant la loi par moi Jean Michel
Costant, Maire de St. André de Lubraix, faisant la
fonction d'officier public de l'état civil.

D. Dompas
P. Chotard
J. M. Costant

N^o 54
Du 8 Dec^r

Du huit Decembre mil huit cent soixante quatre
à dix heures du matin
Acte de naissance de Antoine Bouchon, né à dix heures
dix minutes du matin au lieu de Bata Commun de St. André de Luban
fil légitime de Jean Bouchon, marchand, âgé de vingt six ans, et de
Marie Largeteau, son épouse, âgée de vingt quatre ans,
mariés et demeurant ensemble au dit lieu de Bata
Lieu de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Jean Guinaud, marchand, âgé de vingt
deux ans, second témoin Jacques Gibon, bourgeois, âgé de vingt
sept ans, habitant de cette Commun.
Sur la requête et présentation a été fait par le père de
l'enfant, nous avons rédigé le présent acte quel témoin et le
désolé ont signé avec nous après lecture.
Contaté devant celui par moi Jean Michel Castont,
Maire de St. André de Luban, faisant la fonction d'officier
public de l'état civil.

En acte en date du premier
deux mil huit cent quatre
vingt dix neuf, en vertu du
la requête de l'écrite de
cette Commun. Antoine
Bouchon, né le 18 Janvier 1820
et déclaré en vertu de
contrat de mariage, avec
Marie Largeteau, dont
mariage fait par nous
officiers de l'état civil
le 18 Janvier 1849, ont été
présentés par moi
notaire, en vertu de
notre acte en date du
premier de ce mois.

J. Bouchon Guinaud Jean
J. Gibon J. M. Castont

N^o 55
Du 9 Dec^r

Du deux Decembre mil huit cent soixante quatre
à deux heures du soir
Acte de naissance de Catherine Maout, née hier à
sept heures et demie du matin, au Bourg de St. André de Luban
fil légitime de Louis Maout, exerçant la profession de fleur
s'adressant, âgé de vingt sept ans, et de Marie Moura, exerçant
la profession de dentelleuse, âgée de vingt six ans, mariés et
demeurant ensemble réunis en ce que l'écrite au Bata
de Gethie Nordoux.
Lieu de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Pierre Broyer, charron, âgé de quarante
cinq ans, demeurant à Nordoux, second témoin Jean Bouchon
conjoint de Marie, âgé de soixante deux ans, demeurant à St. André.
Sur la requête et présentation a été fait par le père de
l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que le témoin ont signé
avec nous après lecture et non le déclarant qui a été absent.
Contaté devant celui par moi Jean Michel Castont,
Maire de St. André de Luban, faisant la fonction d'officier
public de l'état civil.

En acte en date du premier
deux mil huit cent quatre
vingt dix neuf, en vertu du
la requête de l'écrite de
cette Commun. Antoine
Bouchon, né le 18 Janvier 1820
et déclaré en vertu de
contrat de mariage, avec
Marie Largeteau, dont
mariage fait par nous
officiers de l'état civil
le 18 Janvier 1849, ont été
présentés par moi
notaire, en vertu de
notre acte en date du
premier de ce mois.

J. M. Castont

N^o 56
Du 17 Dec^r

Jean Francois
Couston

En acte en date du trois
sept mille neuf cent dix
neuf, en vertu de la
requête de l'écrite de
cette Commun. Antoine
Bouchon, né le 18 Janvier 1820
et déclaré en vertu de
contrat de mariage, avec
Marie Largeteau, dont
mariage fait par nous
officiers de l'état civil
le 18 Janvier 1849, ont été
présentés par moi
notaire, en vertu de
notre acte en date du
premier de ce mois.

Du dix sept Decembre mil huit cent
soixante quatre à trois heures de soir
Acte de naissance de Jean Francois Couston, né le
quatre de ce mois à dix heures et demie du matin, au Bourg
de St. André de Luban, fil légitime de Paul Jean
Couston, notaire, âgé de trente six ans, et de Marie
Moura, sans profession, âgée de vingt trois ans, mariés et
demeurant ensemble au Bourg de St. André de Luban.
Lieu de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Jean Bouchon, conjoint de la femme
de Marie Moura, âgé de soixant deux ans, second témoin Pierre Broyer,
conjoint de Marie Moura, âgé de trente trois ans,
habitants de cette Commun.
Sur la requête et présentation a été fait par
le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que
le témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture.
Contaté devant celui par moi Jean Michel Castont,
Maire de St. André de Luban, faisant la fonction
d'officier public de l'état civil.

Couston, Moura
J. M. Bouchon J. Broyer

N^o 57
Du 27 Dec^r

Balthard Diebern
+ sept
Dubois
J. M. Castont
Approuvé en vertu
notre acte en date
du 27 Decembre
Dubois
J. M. Castont

Du vingt sept Decembre mil huit cent
soixante quatre à dix heures du matin
Acte de naissance de Balthard Diebern, né le
vingt quatre de ce mois à dix heures du soir, au lieu du
Port de Plagn Commun de St. André de Luban, fil
légitime de Pierre Diebern, carrossier, âgé de trente trois
ans, et de Marie Mouricaut, sans profession, âgée
de vingt huit ans, mariés et demeurant ensemble au
dit lieu du port de Plagn.
Lieu de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Pierre Mouricaut, carrossier, âgé
de soixante deux ans, demeurant à Diebern, second témoin
Jean Pierre, marchand de St. André, âgé de quarante
six ans, demeurant à St. André de Luban.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que le déclarant et les témoins ont signé avec nous après lecture et non le père qui a dit ne savoir.

Constaté devant la loi par moi Jean Michel Costant, Maire de S. André de Cubzac, faisant la fonction d'officier public de l'état civil. Dubern

Pren ce
 J. M. Costant

Du vingt-un Décembre mil huit cent soixante quatre à neuf heures du matin.

Acte de mariage des Sieurs Germaine Collet, née le vingt neuf de ce mois à trois heures du soir au lieu de la Nétraire commune de S. André de Cubzac; fille légitime de Jean Collet, cultivateur, âgé de vingt six ans, et de Marie Bernabau, cultiveuse, âgée de vingt six ans, mariés et demeurant ensemble au dit lieu de la Nétraire.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.

Premier témoin Ernest Potier, peintre, âgé de trente-un ans, second témoin Hippolyte Chararain, marchand ferant, âgé de quarante six ans, habitants de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que les témoins ont signé avec nous après lecture et non le déclarant qui a dit ne savoir.

Constaté devant la loi par moi Jean Michel Costant, Maire de S. André de Cubzac, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

H. Chararain E. Potier
 J. M. Costant

Clus et arrêté le présent registre,

Contenant cinquante dix-sept actes de naissance, un acte de reconnaissance et un acte d'adoption, ce qui fait vingt-cinq dix-huit cent soixante quatre par moi Jean Michel Costant, Maire de S. André de Cubzac, remplissant la fonction d'officier public de l'état civil.

L. Moan
 J. M. Costant

Cable Alphabétique

des actes de naissances de S. André de Cubzac

Dépt. de la Gironde

Arrondissement de Bordeaux

Année 1874

N° des actes	N° des actes	Noms et Prénoms	Dates des actes
1	3	Arnaud Jean	1 ^{er} Janvier
2	10	Audouin Pierre	24 Mars
3	10	Allain Jean	6 J ^u
4	4	Béguin Marie Jeanne	1 ^{er} Janvier
5	1	Bessède Gustave	8 J ^u
6	6	Bernard Jean	12 J ^u
7	8	Bécard Jean	15 J ^u
8	11	Boursseau Marie	18 Février
9	15	Bouchon Simon Henry	14 Mars
10	22	Rabin Simon	8 Mars
11	27	Bouctin Michel	1 ^{er} Juin
12	39	Bessède Pierre	24 Août

N. 18
 Du 31 D^u
 par J. Collet

13	41	Bordenave Marie Margherite	19	7 ^{br}
14	42	Beaumont Jean	20	7
15	43	Bellourmou Jeanne	16	8 ^{br}
16	44	Boudin André	1 ^{re}	D ^{br}
17	45	Bouchon Antoine	1	7
18	2	Causson Hélène	1	Janvier
19	43	Chotaud Pierre	7	D ^{br}
20	46	Couskau Jean François	17	7
21	47	Collet Marguerite	31	7
22	1	Drillon Jean	2	Janvier
23	10	Dupuy Jean Adolphe	22	Février
24	13	Didier Amélie	2	Avril
25	46	Delannu Jean	22	8 ^{br}
26	47	Dupuy Pierre	24	7
27	49	Drillon Joseph	4	9 ^{br}
28	17	Dubern Bertrand	27	D ^{br}
29	14	Élie Jeanne	7	Mars
30	19	Élie Jeanne (Viccomassiana)	7	Avril
31	17	Estade Marie	28	Mars
32	24	Fanica Marie	27	Mars
33	7	Guinaudeau Anne	17	Janvier
34	13	Gillet Jeanne	21	Février
35	27	Girard Jeanne	17	Juin
36	24	Gautier Raphaël	14	Juillet
37	36	Girard Marie	19	Avril
38	37	Garcou Jean	20	7
39	1	Jaquet Jeanne	23	Janvier

40	38	Jourdan Marie	4	18
41	33	Lacaze Jean	22	Avril
42	37	Larguehan Jean	11	Mars
43	32	Molle Pierre	11	Avril
44	44	Mauria Jean	19	Juillet
45	41	Mellin Catherine Mathie	14	8 ^{br}
46	50	Martin François	29	7
47	47	Massol George	4	9 ^{br}
48	47	Manot Catherine	23	7
49	23	Peyraulet Étienne	12	D ^{br}
50	34	Potier Catherine Jeanne	1 ^{re}	Juillet
51	31	Pignaud Jean Julien (Adoption)	7	Avril
52	33	Reichet Gilbert	5	Mars
53	26	Seurin Marie	21	Juillet
54	43	Sicot Pierre	4	Juin
55	12	Ceynat Auguste Chien	14	8 ^{br}
56	20	Ceynat Marie	21	Février
57	29	Vigi Marie Chien	27	Avril
58	30	Vianu Joseph	2	Juillet
			14	7

C'est arrêté le présent tabl. contenant cinquante six acte de naissance, un acte de reconnaissance et un acte d'adoption ce jour des huit jours ont été cont. devant nous, par nous, sous-signé Jean Michel Castant, Maire de St. André du Lubron, remplissant la fonction d'officier public de l'état civil.

Le Maire
 J. M. Castant